



GROUPE SMALTO

2 rue Bassano

75116 PARIS

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU

31 mars 2020

SOMMAIRE

I. BILAN	3
1. PRESENTATION DU GROUPE ET HISTORIQUE	5
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	5
3. EVENEMENTS POST-CLOTURE	6
4. SOUTIEN AUX FILIALES	8
5. REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
5.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION	8
5.2. METHODES COMPTABLES.....	10
6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	14
6.1. ORGANIGRAMME	14
6.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	14
6.3. NOTES SUR LES FILIALES NON CONSOLIDEES	14
6.4. DATE DE CLOTURE	14
6.5. VARIATIONS DE PERIMETRE	14
7. NOTE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	15
7.1. NOTES SUR LE BILAN	15
7.1.1. Immobilisations incorporelles.....	15
7.1.2. Immobilisations corporelles.....	16
7.1.3. Immobilisations financières	16
7.1.4. Stocks et en cours.....	17
7.1.5. Etat des créances et des dettes.....	17
7.1.6. Echéance des créances et des dettes	18
7.1.7. Actifs d'impôts différés.....	19
7.1.8. Variations des capitaux propres consolidés	19
7.1.9. Etat de provisions	20
7.1.10. Dettes Financières	20
7.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	21
7.2.1. Ventilation du Chiffre d'affaires.....	21
7.2.2. Résultat financier.....	22
7.2.3. Résultat exceptionnel	22
7.2.4. Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices	23
7.2.5. Preuve d'impôt.....	23
8. AUTRES INFORMATIONS	24
8.1. CAPITAL SOCIAL	24
8.2. VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL	24
8.3. LITIGES.....	25
8.4. EFFECTIF	25
8.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUXCOMPTES	26
8.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	26
8.8. ENTREPRISES LIEES.....	26
9. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	27

I. BILAN

(milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Actif		
Ecart d'acquisition	-	-
Capital souscrit non appelé	-	-
Immobilisations incorporelles	12 702	13 452
Immobilisations corporelles	376	307
Immobilisations financières	352	352
Participations par mise en équivalence	-	-
Actif immobilisé	13 430	14 111
Stocks et en-cours	977	935
Créances clients et comptes rattachés	518	644
Actifs d'impôts différés	65	98
Autres créances	971	975
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	477	378
Actif circulant	3 008	3 030
Comptes de régularisation actif	57	190
TOTAL ACTIF	16 495	17 332
Passif		
Capital social ou individuel	2 195	2 195
Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 322	19 322
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	(37 669)	(34 366)
Résultat groupe	(4 876)	(3 303)
Provisions réglementées	-	-
Titres en auto-contrôle	-	-
Capitaux Propres - Part du groupe	(21 029)	(16 152)
Intérêts minoritaires	-	-
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques et charges	1 428	1 794
Emprunts et dettes financières	10 219	10 232
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 387	2 655
Dettes fiscales et sociales	2 567	2 588
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	19 901	16 096
Dettes	36 074	31 572
Comptes de régularisation passif	21	118
TOTAL PASSIF	16 495	17 332

II. COMPTE DE RESULTAT

(milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
RESULTATS CONSOLIDES		
Ventes de marchandises	2 724	3 179
Production vendue	875	1 004
Chiffre d'affaires	3 599	4 183
Production stockée	(56)	107
Subventions d'exploitation	2	3
Reprises sur provisions	1 834	2 693
Autres produits	131	40
Produits d'exploitation	1 911	2 843
Achats et variations de stocks	2 003	1 160
Autres achats et charges externes	3 566	2 718
Impôts et taxes	52	86
Charges de personnel	2 405	2 598
Dotations aux amortissements des immobilisations	135	138
Dotations aux dépréciations des immobilisations	675	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	138	71
Autres provisions et charges d'exploitation	1 175	4 973
Charges d'exploitation	10 150	11 743
Résultat d'exploitation	(4 639)	(4 718)
Produits financiers	1	(5)
Charges financières	528	495
Résultat financier	(527)	(501)
Résultat courant avant impôts	(5 166)	(5 218)
Produits exceptionnels	441	2 271
Charges exceptionnelles	118	230
Résultat exceptionnel	323	2 041
Impôt sur le résultat	33	126
Résultat des sociétés intégrées	(4 876)	(3 303)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Résultat d'ensemble consolidé	(4 876)	(3 303)
Résultat groupe	(4 876)	(3 303)
Résultat hors-groupe	-	-
Résultat par action		
Résultat de base par action (en euros)	-0,22215	-0,15046
Résultat dilué par action (en euros)	-0,22215	-0,15046

III. ANNEXE

1. PRESENTATION DU GROUPE ET HISTORIQUE

SMALTO a été constituée le 11 juillet 1986 par apport en numéraire en capital pour un montant de 5 000 euros.

SMALTO est spécialisée dans la création et la distribution de vêtements et d'accessoires pour hommes, avec un positionnement orienté haut de gamme.

L'exploitation de la marque Smalto est déclinée à travers les métiers suivants :

- La couture : les pièces d'habillement sont réalisées intégralement sur mesure par l'atelier Smalto à Paris.
- Le prêt-à porter : SMALTO commercialise deux lignes de prêt-à-porter :
 - Ligne 1 « haut de gamme », griffée « Smalto » avec un positionnement « tailleur-créateur ».
 - Ligne 2, « plus mode » griffée « Smalto By ».
- Les licences : SMALTO accorde des contrats de licence de marque dans des domaines variés liés à la mode tels que le parfum, la lunetterie, la maroquinerie ou les accessoires.

La commercialisation française et internationale des produits de prêt à porter est réalisée soit au travers de points de vente exploités directement par SMALTO (2 actuellement), soit par le biais de contrat de distribution multimarque. SMALTO est très attachée à son image de marque ; c'est pourquoi le réseau de vente est très sélectif.

Il convient de préciser que la Société n'est pas contrainte à l'établissement de comptes consolidés dans la mesure où elle ne dépasse pas les seuils réglementaires.

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 constituaient la 1ère consolidation du groupe SMALTO.

La réalisation d'une consolidation est une volonté de la Direction Générale qui a souhaité anticiper cette éventuelle future obligation.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire mondiale apparue fin 2019 en Chine impacte l'activité économique française à partir de mi-mars 2020 avec un confinement généralisé et la fermeture imposée des commerces non essentiels dont fait partie la marque Smalto. Ces fermetures marquent un coup d'arrêt dans le chiffre d'affaires de Francesco Smalto International sur les 15 derniers jours de l'exercice fiscal se clôturant au 31/03/2020.

3. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

La société Francesco Smalto International a initialement obtenu une prorogation de délai de tenue de son assemblée nationale à la date au 28 février 2021. Un ultime report a été accepté en date du 25 mars 2021 portant la date définitive de l'assemblée générale au 30 juin 2021.

La crise sanitaire sans précédent, impactant l'activité économique en France à partir de mi-mars 2020, continue à sévir sur l'exercice 2020-2021. La société FSI est lourdement pénalisée par cette crise liée à la COVID19. Les mois de confinement d'avril, mai, Novembre et mars-21 ont engendré une perte d'activité directe de 590 K€. A cette perte s'ajoute la perte d'activité liée à la clientèle étrangère qui représentait plus de 54% de l'activité Retail et 98% de l'activité Couture. Le montant de CA retail réalisé avec la clientèle étrangère s'élevait à 1 200K€ en 2019. La crise limite également les potentiels de développement envisagé à court terme et retarde donc le redéploiement de la marque sur de nouveaux marchés. L'entreprise a toutefois pu bénéficier des aides de l'Etat dans le cadre du chômage partiel à hauteur de 500 K€ à date et a obtenu la poursuite de ces aides jusqu'à fin Juin 2021. La crise reste présente sur le 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'exercice 2021-2022.

Le 29 juin 2018, Francesco Smalto International a conclu pour une durée de 42 mois avec Branded Group, un contrat de licence de création design fabrication et de distribution pour du linge de maison ; sous-vêtements masculins ; valises à roulettes.

Par courrier du 26 mars 2019, Francesco Smalto International a résilié la convention aux torts exclusifs de Branded Group, et a mis en demeure cette dernière de lui régler la somme globale de 56 155,55 euros TTC au titre de trois factures impayées.

Le 18 juin 2019, Branded Group a assigné Francesco Smalto International, devant le Tribunal de commerce de Paris afin qu'il constate que cette dernière avait abusivement résilié le contrat la liant avec la société Branded Group causant de graves préjudices à cette dernière. Branded demande la condamnation de Francesco Smalto International aux sommes suivantes : 5 580 015 euros au titre du gain manqué ; 912 135,44 euros à parfaire au titre de la perte subie et 50 000 euros au titre du préjudice né de l'atteinte à l'image et à la réputation.

A l'audience du 21 janvier 2020, la société Francesco Smalto a déposé ses dernières écritures. Elle démontre parfaitement l'absence d'approbation expresse de la société sur les modèles de Produit ou d'emballage réalisés par Branded Group, et par conséquent, elle demande au tribunal de constater la violation du contrat de licence. La société Francesco Smalto demande la condamnation de la société Branded Group aux sommes suivantes : 50 644,63 euros à Smalto, au titre de ses factures impayées ; 35 040,27 euros TTC, soit la différence entre le montant des factures ci-dessus et la contrepartie en euros de la rémunération forfaitaire totale due pour la première année du contrat de licence ; 10 000 euros à titre de dommages-intérêts pour procédure abusive et 1 000 000 euros à Smalto à titre de dommages-intérêts pour atteinte à la marque.

A l'audience du 13 octobre 2020, les parties ont conjointement sollicité la nomination d'un médiateur pour tenter de trouver une résolution amiable du litige.

Par un jugement du Tribunal de Commerce du 9 décembre 2020, a fait droit à cette demande et fixé au 31 mars 2021 la fin de mission dudit expert.

La procédure de médiation s'est finie sur un constat d'échec. La procédure judiciaire suit donc son cours.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes arrêtés au 31 mars 2020 en raison des éléments probants que la société détient sur la violation du contrat par son ex licencié.

Enfin, le 27 janvier 2020, la société Francesco Smalto International a reçu un avis de vérification de comptabilité portant sur les exercices du 1er avril 2016 au 31 mars 2019.

Le premier rendez-vous s'est déroulé le 28 février 2020, juste avant la première période de confinement. Les différents confinements de la crise sanitaire ont généré des ralentissements dans le contrôle. La réunion de synthèse a eu lieu le 22 mars 2021 et se conclut par les rectifications suivantes :

- Participation des employeurs à l'effort construction (PEEC) : les déclarations de la période ont été réalisées mais les versements associés non effectués. L'impact en trésorerie du redressement avant négociation est de 190k€.
- CVAE 2017 : La déclaration n'a pas été réalisée et par voie de conséquence aucun règlement n'a été constaté. L'impact en trésorerie du redressement est 23k€.
- Récupération de la TVA des pertes sur créances irrécouvrables : un défaut de procédure a été constaté par les contrôleurs fiscaux. La récupération de la TVA des pertes sur créances irrécouvrables n'est possible qu'après réalisation de factures rectificatives. Pour récupérer cette TVA, nous pourrions émettre les factures rectificatives manquantes sur l'exercice 2021-2022. Le montant concerné est de 224k€.
- Provisions sur créances clients au 31/03/2019 : 244k€. Les contrôleurs fiscaux rejettent ces provisions car non suffisamment justifiées. Il n'y a pas d'impact de trésorerie, seuls les déficits reportables sont réduits d'autant.

Un courrier de mise en demeure de l'administration fiscale du 5 février 2020 a entériné la dette fiscale concernant l'IS d'un montant de 1 148 275.60 euros dus au titre des exercices 2001 à 2004. Un montant de 17 590.75 euros a été saisi sur les comptes de la Société Générale en date du 24/06/2020.

Un plan de règlement provisoire a été notifié par l'administration fiscale le 30 novembre 2020 prévoyant un échelonnement de la dette du 18 décembre 2020 (premier versement) au 15 décembre 2021 (dernier versement) garanti par une inscription, au titre du privilège du Trésor Public sur Smalto et Francesco Smalto International. A ce jour, 3 échéances pour un montant total de 130 000 euros ont été réglées.

Le déménagement du siège social a été réalisé le 01/04/2021. Il se situe dorénavant au 55 rue Pierre Charron 75008 PARIS et est encadré par un bail entre Acanthe et Smalto SA. Nous attendons le Kbis à jour. Ce déménagement permettra une économie de loyer et charges locatives de plus de 540K€.

4. SOUTIEN AUX FILIALES

Le principal actionnaire de la société Smalto, en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels et consolidés de cette dernière, s'est engagé :

- à ne pas demander le remboursement de ses prêts et comptes courants actuels et futurs jusqu'à fin mars 2022,
- à faire les apports de fonds nécessaires pour garantir auprès d'Acanthe Développement, bailleur des locaux, le paiement des loyers des locaux situés 2 rue de Bassano jusqu'à fin mars 2021, soit 1 100 K€,
- à assurer le financement du plan de trésorerie du groupe qui présente des besoins de trésorerie à hauteur de 3 890 K€, et ce jusqu'à fin avril 2022. Ce financement comprend le paiement des loyers des locaux situés au 55 rue Pierre Charron pris à bail au 1er avril 2021.

Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, le principal actionnaire se réserve le droit de demander le remboursement de son compte courant sans que cela mette en péril les sociétés.

5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

5.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Principe général

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions des règlements CRC n°2005-10 du 3 novembre 2005 et n°2015-07 du 23 novembre 2015 afférents à l'actualisation du règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 relatifs aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques. Les notes explicatives ci-après en sont partie intégrante.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, incorporels et corporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, sans préjuger du résultat des actions engagées par la Direction pour accélérer le développement du Groupe, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de réorganisation de l'activité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes consolidés se résument comme suit :

Première consolidation

Le Groupe avait choisi d'appliquer l'option prévue par le règlement 99-02 (section V) qui permettait, par dérogation, de ne pas retraiter rétroactivement les écritures relatives aux opérations d'acquisitions-cessions qui étaient réalisées antérieurement à l'ouverture de l'exercice de la première consolidation. Ce traitement s'appliquait à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009. Les premiers comptes consolidés du Groupe avaient été établis pour l'exercice clôturé au 31 mars 2010.

En l'absence des informations nécessaires, il n'avait pas pu être procédé, même partiellement, à la détermination rétroactive des écarts d'acquisition. Conformément aux dispositions du paragraphe 211 de la méthodologie relative aux comptes consolidés publiée par le Conseil National de la Comptabilité et approuvée par arrêté ministériel du 9 décembre 1986, la différence entre la valeur comptable des titres chez la société consolidante et la part de capitaux propres de l'entreprise consolidée à laquelle ils correspondent à la date d'établissement des premiers comptes consolidés, a été portée au passif du premier bilan consolidé, dans les réserves consolidées. Ce traitement a été appliqué à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009.

Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Smalto exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date d'acquisition. Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 mars 2020.

Elimination des comptes et transactions réciproques

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre les sociétés intégrées ont été éliminés.

Conversion

Les éléments exprimés en devises étrangères sont convertis comme suit :

- les transactions en devises sont converties au taux de la date d'opération ;
- à la clôture de l'exercice, les soldes monétaires sont évalués au taux de clôture ;
- les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans les comptes de résultat.

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat des sociétés étrangères est converti au taux moyen annuel.

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « écart de

conversion » dans les capitaux propres.

Harmonisation des principes comptables

Préalablement à la consolidation, les principes comptables utilisés pour les comptes annuels des sociétés consolidées sont harmonisés.

Ecarts d'acquisition

L'écart de première consolidation représente la différence à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés du groupe à l'exception de la société mère, la société consolidante. La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part de situation nette des sociétés concernées à la date d'acquisition, est ventilée entre écart d'évaluation et écart d'acquisition.

L'écart d'évaluation correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif immobilisé. Il est porté en augmentation desdits postes à 100 % pour les sociétés intégrées globalement et suivant le pourcentage de détention pour les sociétés intégrées proportionnellement.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition » et est amortie sur la durée attendue de rentabilité des capitaux investis lors de l'opération.

Conformément aux dispositions du Règlement CRC 99-02 modifié, le groupe dispose d'une fenêtre d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation : la période d'affectation du prix d'acquisition d'une société court en effet jusqu'à la date de clôture de l'exercice suivant l'opération.

Les écarts d'acquisition négatifs (Badwill) sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée sur la durée des pertes prévues. Si l'évaluation des actifs ou des passifs identifiables a pour conséquence de faire apparaître un écart d'acquisition négatif, la constatation de ces écarts d'évaluation est limitée à due concurrence.

Les écarts d'acquisition doivent être soumis à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur se référer à la note 7.1.1

Frais d'acquisition des immobilisations

Conformément au règlement CRC n°99-02, les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés dans le coût des actifs concernés.

Comparabilité des comptes

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables identiques à ceux de l'exercice précédent.

5.2. METHODES COMPTABLES

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- des droits au bail qui sont évalués à leur coût historique (y compris frais d'acquisition), et font l'objet d'évaluations auprès d'experts indépendants, et d'un calcul de valeur d'utilité par l'établissement d'actualisation de flux futurs de trésorerie estimés. Une valeur d'expertise et d'utilité inférieure aux montants inscrits dans les comptes entraînerait la constatation d'une provision ;

- d'un fichier client assimilable à une part de marché. En effet, compte tenu du positionnement de Smalto dans le secteur du luxe pour hommes, les clients du fichier sont censés rester acquis à l'entreprise et peuvent être conservés par un entretien régulier. Le fichier s'apparente davantage à une part de marché et n'est donc pas amortissable. Par ailleurs, le fichier ne générant pas de flux de trésorerie largement indépendants de ceux de l'activité du point de vente, la valeur recouvrable de cet actif isolé ne peut être déterminée ;

Les autres immobilisations incorporelles concernent les logiciels, brevets, marques et autres droits.

Les frais de développement correspondent aux frais de création de collections comptabilisés directement en charges.

Leur durée d'amortissement est comprise entre 1 et 20 ans.

Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Nature	Mode	Durée probable d'utilisation
Outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, aménagements installations	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport véhicules de tourisme	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les éléments externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Si les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de certains actifs.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par l'actif.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets actualisés de trésorerie attendus. Ces deniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

Immobilisations Financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements.

Imposition différée

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan selon la conception étendue pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont ajustés, chaque année, en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte :

- lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans le futur,
- à hauteur des passifs d'impôts différés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs restent récupérables.

Stocks

Valeur brute : Les stocks de matières premières et de marchandises dans les entrepôts et en magasins sont évalués au coût d'acquisition majoré des éventuels frais accessoires. Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au coût de revient usine, selon leur stade de fabrication à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciations : Les fins de série sont dépréciées par voie de provisions selon une méthode d'application de taux d'obsolescence par antériorité des collections.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas, en fonction des garanties et des risques estimés.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Disponibilités

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur coût historique ou à leur valeur de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC.

Emprunts

Le Groupe a émis un emprunt obligataire convertible. Celui-ci est enregistré pour sa valeur historique. Des intérêts courus sont enregistrés pour la période intercalaire entre le paiement des intérêts et la clôture de l'exercice.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

Les produits de licences et les produits de détaxes sont intégrés en chiffre d'affaires.

Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué du résultat sur opération de change, des produits de cessions de valeurs mobilières de placements, des intérêts d'emprunts, et des provisions pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers.

Résultat exceptionnel

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est à dire ceux qui ne présentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

Résultat par action

Le résultat par action non dilué est calculé selon les principes énoncés par l'avis n°27 de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est obtenu en divisant le résultat annuel consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital.

Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée. En cas de perte, aucun résultat net par action diluée n'est calculé.

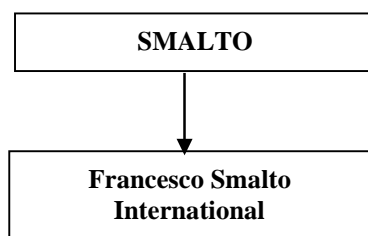
Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- La prise en compte des engagements de retraite et autres avantages au personnel,
- La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en charges et produits de la période.

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

6.1. ORGANIGRAMME



6.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés englobent les comptes de la société mère SMALTO ainsi que les filiales définies ci-dessous :

Sociétés	31/03/2020			31/03/2019		
	% intérêt	% contrôle	Méthode	% intérêt	% contrôle	Méthode
SMALTO		Consolidante			Consolidante	
FSI	100%	100%	IG	100%	100%	IG

IG : Intégration Globale

6.3. NOTES SUR LES FILIALES NON CONSOLIDEES

Néant

6.4. DATE DE CLOTURE

La société mère SMALTO arrête ses comptes au 31 mars, les dates de clôture des filiales sont également au 31 mars.

6.5. VARIATIONS DE PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du groupe SMALTO n'a pas connu d'évolutions au cours de la période.

7. NOTE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

7.1. NOTES SUR LE BILAN

7.1.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 440					1 440
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	1 828					1 828
Fonds commercial	8 835					8 835
Autres immobilisations incorporelles	3 132					3 132
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs brutes	13 794					13 794

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 440					1 440
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	343	75				418
Fonds commercial		675				675
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	343	750				1 093

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	1 485	-75				1 410
Fonds commercial	8 835	-675				8 160
Autres immobilisations incorporelles	3 132					3 132
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	13 452	-750				12 702

Au 31 mars 2020, les droits au bail intègrent la boutique rue François 1er pour 8,5 M€ et la boutique cours de l'Intendance à Bordeaux pour 0,4 M€.

Les boutiques de François 1er et de Bordeaux ont fait l'objet d'une évaluation en 2020 par un expert immobilier indépendant.

Au 31 mars 2020, la valeur de ces actifs a été estimée sur la base du rapport d'expertise en découlant et qui a conduit ainsi à déprécier le droit au bail de la boutique rue François 1^{er} pour un montant de 675 K€ pour le ramener à une valeur nette comptable de 7,8 M€ comme estimé par l'expert.

Cette baisse de valeur du droit au bail de la boutique rue François 1^{er} s'explique notamment par la tendance baissière des valeurs locatives ces dernières années dans les grandes métropoles françaises, accentuée en 2020 par la crise économique liée à la pandémie de COVID.

Les concessions, brevets et licences s'élèvent à 1,8 M€ dont 1,5 M€, de droit d'exploiter la marque en Chine (amortissable sur 20 ans à partir du 01/04/2017).

Les autres actifs incorporels pour 3,1 M€ concernent le fichier client assimilable à une part de marché.

7.1.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	194	78				272
Installations techniques, matériel, outillage	81					81
Autres immobilisations corporelles	3 585	119	2			3 702
Immobilisations en cours	68		68			
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	3 928	198	70			4 056

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	9	43				52
Installations techniques, matériel, outillage	81	1				82
Autres immobilisations corporelles	3 530	16	1			3 546
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	3 620	60	1			3 680

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	185	35				220
Installations techniques, matériel, outillage		-1				-1
Autres immobilisations corporelles	54	103	1			157
Immobilisations en cours	68		68			
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	307	137	69			376

7.1.3. Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières concernent essentiellement des dépôts et cautionnement versés par Smalto (189 K€) et FSI (163 K€) dans le cadre des locations immobilières.

7.1.4. Stocks et en cours

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	203	9	22			190
En-cours de production de biens	87		60			27
Produits intermédiaires et finis	153	4				158
Marchandises	3 149		693			2 455
Valeurs brutes	3 592	13	776			2 830

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	88	3				91
En-cours de production de biens						
Produits intermédiaires et finis	120	19				139
Marchandises	2 449	818	1 645			1 623
Amortissements et provisions	2 657	840	1 645			1 853

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Matières premières, approvisionnements	116	6	22			100
En-cours de production de biens	87		60			27
Produits intermédiaires et finis	33	-15				18
Marchandises	700	-818	-952			833
Valeurs nettes	935	-827	-869			977

7.1.5. Etat des créances et des dettes

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeurs Brutes Ouverture	Valeurs Brutes Clôture
Créances clients et comptes rattachés	901	930
Actifs d'impôts différés	98	65
Autres créances *	980	976
Valeurs brutes	1 979	1 971

Provisions (en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Créances clients et comptes rattachés	257	412
Actifs d'impôts différés		
Autres créances *	5	5
Valeurs brutes	262	417

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Créances clients et comptes rattachés	644	518
Actifs d'impôts différés	98	65
Autres créances *	975	971
Valeurs brutes	1 717	1 554

* y compris avances et acomptes versés sur commandes

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeurs Brutes Ouverture	Valeurs Brutes Clôture
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 655	3 387
Dettes fiscales et sociales	2 588	2 567
Autres dettes *	16 096	19 901
Valeurs brutes	21 340	25 855

* y compris avances et acomptes reçus sur commandes

7.1.6. Echéance des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Autres immobilisations financières	352			352
Avances et acomptes versés sur commandes	125	125		
Créances clients et comptes rattachés	493	493		
Clients douteux	436	436		
Actif d'impôt différé	65			65
Autres créances	851	851		
TOTAL GENERAL	2 323	1 906		417

ETAT DES DETTES (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Emprunts obligataires convertibles	10 000		10 000	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	219	219		
Concours bancaires courants				
Emprunts en crédit bail				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	460	460		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 387	3 387		
Dettes fiscales et sociales	2 567	2 567		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	19 440	205	19 236	
TOTAL GENERAL	36 074	6 838	29 236	

7.1.7. Actifs d'impôts différés

(En milliers d'euros)	Ouverture	Clôture	(En milliers d'euros)	Ouverture	Clôture
Déficits reportables activés	1 100	1 100			
Provision retraite	98	65	Impôts différés actifs	98	65
Différences temporaires	4	4	Impôts différés passifs	- 998	- 998
Réévaluation actifs incorporels	- 2 102	- 2 102			
Total impôts différés nets	- 900	- 933	Total impôts différés nets	- 900	- 934

Les déficits reportables non activés s'élèvent à 50.792 K€ pour la France.

La société considère que les impôts différés actifs ont une échéance liée au dénouement de la réévaluation des actifs incorporels.

7.1.8. Variations des capitaux propres consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Part du groupe					Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Primes sur le capital	Réserves	Résultats	Capitaux propres part groupe		
Capitaux propres au 01/04/2018	2 195	19 322	-28 882	-5 484	-12 850		-12 850
Affectation en réserves			-5 484	5 484			
Opérations sur capital							
Paiements fondés sur des actions							
Opérations sur titres auto détenus							
Dividendes							
Résultat net de l'exercice				-5 004	-5 004		-5 004
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-5 004	-5 004		-5 004
Variation de périmètre				1 701	1 701		1 701
Capitaux propres au 01/04/2019	2 195	19 322	-34 366	-3 303	-16 152		-16 152
Affectation en réserves			-3 303	3 303			
Opérations sur capital							
Paiements fondés sur des actions							
Opérations sur titres auto détenus							
Dividendes							
Résultat net de l'exercice				-4 876	-4 876		-4 876
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-4 876	-4 876		-4 876
Variation de périmètre							
Capitaux propres au 31/03/2020	2 195	19 322	-37 669	-4 876	-21 029		-21 029

7.1.9. Etat de provisions

(En milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions pour retraite	350			119	231
Autres provisions pour risques et charges *	446	138	385		199
Valeurs brutes	796	138	385	119	430

* Hors provision pour passif d'impôts différés

Les « Autres provisions pour risques et charges » sont essentiellement relatives aux risques prud'homaux pour 154 K€ et pour 45 K€ au titre d'un contrôle fiscal sur les stocks 2001-2003 (100% du montant redressé). Les provisions relatives à un litige commercial avec un fournisseur et à un litige avec un ancien bailleur ont fait l'objet d'une reprise pour 385 K€ suite au dénouement de ces litiges sur l'exercice (cf. note 2).

Les litiges ne faisant pas l'objet de provisions sont expliqués en note 8.3.

Indemnités de départ à la retraite :

Elles sont évaluées au 31 mars 2020 sont d'un montant de 231 K€ et sont calculées selon la méthode prospective et sur la base des hypothèses suivantes :

Population concernée :

- Ensemble de la population présente à la clôture
- Éliminée : toute personne dont le départ était prévu, même si non effectif à la clôture

Rémunération :

La rémunération annuelle sur l'exercice, prorata temporis, de chaque membre du personnel est retenue. Cette dernière est ensuite divisée par 12 pour déterminer le salaire mensuel de base retenu dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Charges sociales :

Le taux de charges sociales appliqué est celui constaté sur l'exercice précédent, soit 50%.

Le calcul effectué résulte :

- de l'application de la convention collective de la couture parisienne;
- de l'ancienneté de l'employé au départ en retraite à 65 ans;
- du salaire mensuel chargé décrit plus haut.

Autres hypothèses :

- Taux de projection à 2% (variation salariale);
- Taux d'actualisation à 1.42% ;
- Table de mortalité année INSEE TD-TV 15-17;
- Taux de rotation du personnel moyen constaté sur les quatre dernières années pour chaque entité intégrée dans les comptes consolidés.

7.1.10. Dettes Financières

Les dettes financières sont constituées de l'emprunt obligataire et des intérêts relatifs : cf. notes 7.2.2 et 8.2.

7.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7.2.1. Ventilation du Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires du Groupe Smalto se décompose en 3 pôles distincts :

- Le Retail est porté par les 2 magasins en propre (François 1er, Bordeaux),
- Le Négoce est la vente de marchandises à des multimarques, des franchises et des corners,
- La Couture est la fabrication de pièces mesures dans son atelier de confection.

(En milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019	Variation
Négoce	320	695	-54%
Retail	2 423	2 495	-3%
Couture	614	875	-30%
Autres	243	118	106%
Valeurs brutes	3 599	4 183	-14%

Le Chiffre d'affaires de la société a reculé de 14%.

Le Négoce diminue de 54 %, très peu de clients actifs et des montants de commandes plus faibles liées au contexte économique et social des derniers mois (gilets jaunes et grèves de décembre 2019). Il est à noter que la baisse provient également du confinement qui a eu lieu à partir du 15 mars 2020. Le confinement nous a empêchés de livrer les dernières commandes de la collection Printemps/été 2020 sur l'exercice 2019/2020. Une partie des commandes a toutefois été livrée sur l'exercice suivant sur avril et mai 2020. L'ouverture des magasins a été autorisée mi-mai 2020, mais une partie des soldes des commandes de certains clients a été annulée pour livraisons trop tardives.

L'activité Retail a mieux résisté sur cet exercice avec une baisse limitée à 3% par rapport à 2019. Le confinement a arrêté toutes nos possibilités de vente sur ce réseau, Smalto n'ayant pas d'activité e-shop. Cette baisse de ce réseau est imputable à la baisse de CA généré par l'activité des deux boutiques en propre (-6%) par rapport à 2018/2019. L'activité vente presse a, pour sa part, progressé de 32%, suite à la vente de stocks anciens à un soldeur.

L'activité Couture continue de décliner et a baissé sur l'exercice de 30%. L'activité a subi sur l'exercice la perte de savoir-faire à l'atelier avec 3 départs dont 1 chef d'atelier qui avait fidélisé une clientèle Smalto. Plus encore, l'activité Couture a subi une concurrence déloyale d'un des deux commerciaux, licencié pour faute grave, qui avait monté une société concurrente à Smalto sur la Couture.

Les autres activités augmentent de 106%, chiffre d'affaires généré principalement avec le contrat d'Habilleur Officiel de l'Equipe de France conclu avec la fédération Française de Football (FFF).

7.2.2. Résultat financier

Nature des charges financières (en milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	527	495 (1)
Différences de change	1	1
TOTAL	528	495

(1) Les intérêts comprennent le montant des charges d'intérêts des obligations convertibles qui s'élève à 300 K€ en 2020 et 2019.

De plus, la rémunération du compte courant de Cadanor représente une charge financière de 224K€ sur 2019-2020.

Nature des produits financiers (en milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Revenus sur autres formes de participation	1	-6
Différences de change		1
TOTAL	1	-5

7.2.3. Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	Valeurs au 31/03/2020	Valeurs au 31/03/2019
Produits de cession d'immo. corporelles	1	0
Produits de cession de filiales (1)	0	1 701
Produits sur opérations de gestion (2)	167	0
Autres produits exceptionnels (3)	273	570
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	441	2 271
Charges sur opération de gestion (2)	-100	-205
Autres charges exceptionnelles	-18	-25
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-118	-230
RESULTAT EXCEPTIONNEL	323	2 041

(1) Sur l'exercice 2018-2019, ce poste correspond à la plus-value de déconsolidation de l'ex filiale Luxury Distribution Cannes.

(2) Correspondent à des charges et des produits relatifs à des régularisations de tiers, amendes et pénalités et remises de majorations.

(3) Ce poste est composé principalement d'une indemnité d'assurance versée par la compagnie d'assurance AMLIN à hauteur de 150 K€ suite à la condamnation de cette dernière en cour d'appel en date du 10 septembre 2019 à verser ladite somme à FSI dans le cadre d'un litige les opposant.

Le solde du poste reflète le dénouement du litige avec l'ancien bailleur, la SCI 38 Basse. La provision pour risques a été reprise à hauteur de 327 K€ et les sommes versées par FSI depuis l'ouverture du litige contrepassées dans ce poste à hauteur de 214 K€.

7.2.4. Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices

IMPOT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Impôt sur les sociétés exigibles		121
Impôts différés	-33	5
TOTAL	-33	126

Les 121 K€ d'IS au titre de l'exercice clos au 31/03/2019 correspondaient au rejet du crédit impôt recherche de 2015 par l'Administration fiscale.

Les 33 K€ de charges d'impôts différés sont relatives à la reprise de la provision pour engagement de retraite constatée pour 119 K€.

7.2.5. Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	BASE AU 31/03/2020	BASE AU 31/03/2019
Résultat net avant amortissement écart d'acquisition	-4 876	-3 303
Charge d'impôt effective	33	126
Résultat avant impôts avant amortissement écart d'acquisition	-4 843	-3 177
Taux d'imposition	28%	28%
Impôt théorique	1 356	890
Crédit impôt recherche		121
Déficits reportables de l'exercice non activés	-1 213	-1 375
Différences permanentes	-177	480
Autres	67	10
Charge d'impôt effective	33	126
Taux d'impôt effectif	-1%	-4%

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 21 949 607 actions de 0,10 euros de nominal, intégralement libérées, soit un capital de 2.194.961 euros.

8.2. VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a acté :

- En onzième résolution d'assemblée, l'émission l'attribution de 83 333 obligations convertibles en action nouvelles. En cas de conversion, chaque obligation donnera droit à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro.
- En douzième résolution d'assemblée, l'attribution de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0.02 euro et la durée d'exercice a été fixée à cinq ans.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
- De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
- D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Les titulaires de BSA, réunis en Assemblée Générale le 23 février 2018, ont autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 29 juin 2023, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du même jour.

De même, l'Assemblée Générale des obligataires du 23 février 2018 a autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 24 juillet 2023 et une nouvelle prorogation de la durée de la période de conversion des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2023, soit le 13 juillet 2023, telles que décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 23 février 2018.

Le nombre d'actions total en cas d'exercice de la totalité des obligations et des BSA est ainsi de :

- Nombre d'actions existantes à la clôture : 21 949 607,
- Nombre d'actions au titre des obligations : 36 666 520 à 0.10 euro l'action,
- Nombre d'actions au titre des BSA : 20 593 188 (en tenant compte de 1 618 060 BSA déjà exercés à fin mars 2018) à 0.10 euro l'action,
- Soit un total de 79 209 315 actions.

Le résultat net consolidé recalculé sur la base de la conversion des obligations et des BSA serait alors de :

- Résultat net de l'exercice : - 4 876 K€.
- Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations nette d'impôts : 300 K€.
- Soit un résultat net recalculé hors impact des obligations de - 4 576 K€.

Le résultat consolidé par action dilué s'élève donc à environ - 0,058 euro pour 79 209 315 actions.

8.3. LITIGES

Cf. Note « Faits caractéristiques de l'exercice » et « Evènements post-clôture »

8.4. EFFECTIF

Entités	31/03/2020	31/03/2019
Smalto	0	0
FSI	40	50
Effectif moyen groupe	40	50

8.5. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice. Les rémunérations allouées aux membres des organes de gouvernance et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à donner une information individuelle.

Il n'existe pas de contrat de retraite particulier et dédié aux membres de la Direction Générale.

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées qui ne sont pas conclues à des conditions normales du marché.

8.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros)	Montant HT
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés	
Cabinet Deloitte & Associés – Smalto Comptes consolidés	12
Cabinet Deloitte & Associés – Smalto Comptes sociaux	14
Cabinet Deloitte & Associés – FSI Comptes sociaux	36
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	62

8.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

(En milliers d'euros)	Smalto	FSI
Privilèges Trésor Public	36	1 696
Totaux	36	1 696

Il est inscrit un privilège au profit du Trésor public sur la société Francesco Smalto International à hauteur de 1.696 K€, dont 1.148 K€ au titre du redressement dans le cadre du contrôle fiscal de la société Baronet ayant bénéficié d'une transmission universelle de patrimoine le 31 mars 2008 avec effet comptable au 4/04/2008 dans la société FSI.

Engagements reçus :

Néant

8.8. ENTREPRISES LIEES

Bilan (en milliers d'euros)	
Actif	
Dépôt de Garantie	181
Immobilisations	63
Passif	
Dettes fournisseurs	- 2 364
Autres dettes	- 19 236
Obligations	- 10 219
Compte de résultat (en milliers d'euros)	
Charges d'exploitation	1 084
Charges financières	224

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

9. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	31/03/2020	31/03/2019
Résultat net consolidé	-4 876	-3 303
<u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u>		
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions	445	-18
Variation des impôts différés	33	5
Plus-values de cession, nettes d'impôt		-1 677
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-4 398	-4 993
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	4 640	5 261
Flux net de trésorerie généré par l'activité	242	268
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations	-130	-270
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1	
Incidence des variations de périmètres		-7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-129	-277
<u>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Dividendes en intragroupe		
Dont dividendes versés en intragroupe		
Dont dividendes reçus en intragroupe		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		-6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0	-6
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	113	-15
Trésorerie d'ouverture (B)	364	379
Trésorerie de clôture (C)	477	364
Ecart (A - (C - B)	0	0